ACADÉMIE DE CRÉTEIL
Liberté
Égalité
Fraternité

UPEC
UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL

INSPÉ
Institut national supérieur du professorat et de l'éducation
Académie de Créteil

M2E 1er degré

MASTER
Métiers de l'Enseignement et de l'Éducation



Année universitaire : **2026-2027**

Table des matières

1. Une question, à qui m'adresser ? 3

2. Votre formation à l'INSPÉ de Créteil 4

2.1 Présentation 4

2.2. Architecture et contenus du master M2E 4

Semestres, UE/EC et ECTS 4

Master M2E 1er degré 4

2.3. Modalités d'enseignement 5

Cours 5

Stages 5

3. Évaluations 5

3.1. Sessions et modalités 5

Session 1 / session 2 5

Contrôle continu (CC) 5

Contrôle continu intégral (CCI) 5

Examens terminaux (ET) 6

3.2 Modalités de contrôle de connaissances en M2E 6

3.3. Validation de l'année et du diplôme 7

Compensation entre EC et UE 7

Compensation entre semestres et années 7

4. Droits et obligations 8

4.1. Laïcité 8

4.2. Assiduité 8

4.3. Absences 8

Absences en cours 8

Absences lors des épreuves de contrôle continu 9

Absences en stage 9

4.4. Aménagements des études et des évaluations 9

Aménagements liés à un état de santé ou empêchement 9

Régime spécial d'étude (RSE) 10

4.5. Fraudes 10

Plagiat 10

Utilisation de l'IA 10

Faux certificats 10

Sanctions encourues 10

5. Outils et ressources de l'UPEC 11

5.1. Outils numériques 11

5.2. Bibliothèques universitaires 11

5.3. Liens UPEC utiles 11

6. Annexes 12

Glossaire 12

Cadrage national de la formation M2E 1er degré 12

Maquette de formation de M1 13

Maquette de formation de M2 14

1. Une question, à qui m'adresser ?

Contacts	Localisation	Adresse	Motifs
Secrétariat pédagogique du site de formation	SD 94 – Bonneuil	M1 M2E : jean-loup.poncet@u-pec.fr M2 M2E : nadia.boubaya@u-pec.fr	Gestion des absences, problème de saisie des notes, obtention de documents (relevés de notes, attestation de réussite, certificat), question sur les emplois du temps
	SD 93 – Livry Gargan	M1 M2E : marilyne.rampersan@u-pec.fr M2 M2E : kevin.makiadi@u-pec.fr	
	SD 77– Sénart	secpedaM1.senart@u-pec.fr secpedaM2.senart@u-pec.fr	
	SD 77 - Torcy	secpedaM1.torcy@u-pec.fr secpedaM2.torcy@u-pec.fr	
Responsable du site de formation	SD 94 – Bonneuil	nathalie.samy@u-pec.fr	Toute question ne pouvant trouver réponse auprès des secrétariats pédagogiques
	SD 93 – Livry Gargan	cedric.sebisch@u-pec.fr	
	SD 77– Sénart	stephane.vassort@u-pec.fr	
	SD 77 - Torcy		
Scolarité	Direction – Bonneuil Bureaux 708/709	scol-inspe@u-pec.fr inscriptions-inspe@u-pec.fr	Inscription
Service 1er degré	Direction – Bonneuil Bureau 800	master-premier-degre@u-pec.fr	Aménagement d'étude, recours après jury
Assistance informatique		https://pedagogie.u-pec.fr/contacter-lassistance-eprel/	Questions en lien avec Eprel
DSDEN	DSDEN 94	pole.1erdegre.94@ac-creteil.fr	Questions en lien avec les stages et la rémunération
	DSDEN 93	En attente de mise à jour	
	DSDEN 77		

2. Votre formation à l'INSPÉ de Créteil

2.1 Présentation

Nous vous souhaitons la bienvenue en **Master enseignement et éducation (M2E)**.
Ce livret a pour objectif de vous accompagner dans vos deux années de formation en tant qu'élèves-fonctionnaires puis fonctionnaires-stagiaires, afin de vous aider à identifier les attentes pédagogiques, administratives et institutionnelles durant votre parcours en master.

L'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (Inspé) de l'académie de Créteil est une composante de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) qui a pour mission d'assurer la formation des enseignantes, des enseignants et des CPE, ainsi que la préparation aux concours de recrutement de l'Éducation nationale. Forte d'une équipe pluridisciplinaire et pluri-catégorielle, l'Inspé favorise un accompagnement de qualité répondant aux attentes et besoins des futures actrices et futurs acteurs du système éducatif.

2.2. Architecture et contenus du master M2E

Semestres, UE/EC et ECTS

Le master est découpé en **4 semestres, crédités chacun de 30 ECTS**

- M1 = semestres 1 et 2 (60 ECTS)
- M2 = semestres 3 et 4 (60 ECTS)

Des **UE/EC** permettent la validation d'**ECTS** (60 crédits par an). Le système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS) est un outil de l'espace européen de l'enseignement supérieur visant à rendre les études et les cours plus transparents. Il aide les étudiant.e.s à se déplacer d'un pays à l'autre et à faire reconnaître leurs qualifications universitaires et leurs périodes d'études à l'étranger.

Master M2E 1er degré

La mention M2E est une formation universitaire réservées aux lauréats et lauréates du concours de recrutement du professorat des écoles (CRPE) dans l'académie de Créteil, pour préparer au **métier d'enseignant et enseignante en école primaire.**
Cette formation organise une articulation entre savoirs universitaires, didactique des disciplines scolaires et connaissance du système éducatif, et propose une analyse réflexive professionnelle en appui sur les stages.

Disciplines scolaires	**Disciplines universitaires**	**Développement d'une posture professionnelle**

• Mathématiques
• Français
• Polyvalence disciplinaire :
  ○ Éducation physique et sportive (EPS),
  ○ Sciences et technologie,
  ○ Histoire-géographie-éducation morale et civique,
  ○ Éducation musicale et artistique,
  ○ Langues vivantes étrangères.
	• Sciences de l'éducation
	• Psychologie du développement
	• Sociologie de l'éducation
	• Didactique des disciplines enseignées à l'école primaire
		• Réflexivité
		• Éthique et responsabilité
		• Compréhension du métier d'enseignant (et en particulier sur le territoire de l'académie de Créteil)

2.3. Modalités d'enseignement

Quelles que soient leurs modalités, l'ensemble des cours en INSPE et stages en école est obligatoire.

Cours

- **CM** : cours magistraux,
- **TD/TP** : travaux dirigés en groupe entier / travaux pratiques en demi-groupe (si effectif suffisant)
- **APP** : atelier de pratique professionnelle, organisé à l'INSPE et en école primaire

Stages

- Stages d'observation et de pratique accompagnée (SOPA) en M1 (12 semaines)
- Stage en responsabilité à mi-temps en M2 (18 semaines)

3. Évaluations

3.1. Sessions et modalités

Voir cadrage des évaluations de l'UPEC : https://www.u-pec.fr/medias/fichier/upec-reglementmodalitesevaluation-2026-2027_1782394450532-pdf

Session 1 / session 2

Les étudiants et étudiantes qui n'ont pas obtenu l'admission à l'issue de la première session ont le droit de composer aux EC (hors EC évalués en contrôle continu intégral) dont la note est inférieure à 10 qui n'ont pas été validés par compensation. Ils et elles doivent se faire connaitre auprès des formateurs et formatrices en charge des enseignements concernés afin de recevoir une convocation aux épreuves de la seconde session, dans les 48 heures qui suivent l'affichage des résultats sur E.campus.
Un EC dont la note est ≥ à 10 ne peut être repassé en 2ème session. De même un EC ou une UE, dont la note est comprise **entre la note plancher et 10**, ne peut être repassé en 2ème session dès lors que le système de compensation valide le semestre.
Dans tous les cas où un.e étudiant.e bénéficie de la 2e session, c'est la note la plus élevée qui sera conservée.

Contrôle continu (CC)

Cette modalité d'évaluation correspond à une série d'évaluations qui s'effectuent au cours de la période d'enseignement, sous forme d'interrogations écrites ou orales, compte rendu de TP/TD, devoir à remettre à l'enseignant, exposé, évaluation en ligne etc… selon la libre appréciation du ou de la responsable de l'enseignement, et avec des retours réguliers aux étudiants et étudiantes.
Elle comporte 2 notes minimum. En cas d'échec à l'EC lors de la session 1 (note en dessous de 10), une seconde épreuve est possible lors de la session 2.

Contrôle continu intégral (CCI)

Cette modalité d'évaluation est similaire au contrôle continu classique dans sa mise en œuvre et ses objectifs, mais elle ne comporte **pas de session 2.** Avant la fin du semestre et la tenue du jury de session 1, le calcul de la moyenne d'un EC déterminera pour chaque étudiant ou étudiante n'ayant pas atteint la note de 10, le besoin d'une ou plusieurs épreuves supplémentaires de seconde chance, programmées avant la fin du semestre, dans les disciplines échouées pour cet EC.

Examens terminaux (ET)

Cette modalité correspond à une évaluation de l'ensemble d'une période d'enseignement et s'effectue à l'issue de celle-ci, par une même épreuve pour les étudiants et étudiantes d'un même parcours d'enseignement, relevant d'un même régime. Elle donne droit à la session 2, et à une nouvelle épreuve terminale en cas d'échec lors de la session 1.

3.2 Modalités de contrôle de connaissances en M2E

Toutes les évaluations ont pour modalité le contrôle continu classique (CC) ou intégral (CCI). Des examens terminaux sont proposés en session 2 uniquement, pour les enseignements dont la session 1 est en contrôle continu, et, dans le cas d'un régime spécial d'étude (RSE, voir 3.7) pour tous les enseignements suivis dans ce cadre.

M1 – semestre 1

UE	EC	ECTS	Session 1 + RSE	Session 2 + RSE	Nature de l'évaluation	Note plancher
UE1	*Concevoir, analyser et mettre en œuvre son enseignement 1*					
UE1	EC1.1 Enseigner à la maternelle	6	CCI ET	Ø ET	3 notes minimum	8
	EC1.2 Enseigner en élémentaire	12	CCI ET	Ø ET	3 notes minimum	
	EC1.3 Stage 1	1	CCI		Assiduité et posture	
UE2	*Découvrir le métier d'enseignant.e et son contexte dans l'académie de Créteil 1*					
UE2	EC2.1 Mixités, Égalité, Inclusion et lutte contre les discriminations	3	CC ET	ET ET	2 notes minimum	8
	EC2.2 Transmettre et faire vivre les valeurs de la République	3	CC ET	ET ET	2 notes minimum	
UE3	EC3.1 Initiation aux recherches en éducation 1	2	CC ET	ET ET	2 notes minimum	8
UE4	EC4.1 LVE - niveau B2	3	CC ET	ET ET	2 notes minimum	10

M1 – semestre 2

UE	EC	ECTS	Session 1 + RSE	Session 2 + RSE	Nature de l'évaluation	Note plancher
UE5	*Concevoir, analyser et mettre en œuvre son enseignement 2*					
UE5	EC5.1 Enseigner à la maternelle	4	CCI ET	Ø ET	3 notes minimum	8
	EC5.2 Enseigner de la maternelle à l'élémentaire	15	CCI ET	Ø ET	3 notes minimum	
	EC5.3 Stage 2	1	CCI		Assiduité et posture	
UE6	*Découvrir le métier d'enseignant.e et son contexte dans l'académie de Créteil 2*					
UE6	EC6.1 Climat scolaire, protection de l'enfance, harcèlement	3	CC ET	ET ET	2 notes minimum	8
	EC6.2 Partenariats et dynamique d'équipe	3	CC ET	ET ET	2 notes minimum	
UE7	EC3.1 Initiation aux recherches en éducation 2	2	CCI ET	Ø ET	3 notes minimum	8
UE8	EC8.1 Usages pédagogiques du numérique et analyse de pratiques - préparation PIX+EDU	2	CCI ET	Ø ET	3 notes minimum	8

M2 – semestre 3

UE	EC	ECTS	Session 1 + RSE	Session 2 + RSE	Nature de l'évaluation	Note plancher
UE9	EC9.1 - Concevoir, analyser et mettre en œuvre son enseignement 3	14	CCI ET	ET	3 notes minimum	8
UE10	EC10.1 Projet de recherche : élaboration et problématisation	3	CCI ET	ET	3 notes minimum	8
	EC10.2 Stage 3	10	CCI		3 notes minimum	
	EC10.3 Accompagnement stage 1	3	CCI ET	ET	3 notes minimum	

M2 – semestre 4

UE	EC	ECTS	Session 1 + RSE	Session 2 + RSE	Nature de l'évaluation	Note plancher
UE9	EC11.1 - Concevoir, analyser et mettre en œuvre son enseignent 4	14	CCI ET	ET	3 notes minimum	8
UE10	EC12.1 Projet de recherche : réalisation et valorisation	4	CCI ET	ET	3 notes minimum	8
	EC12.2 Stage 4	10	CCI		3 notes minimum	
	EC12.3 Accompagnement stage 2	2	CCI ET	ET	3 notes minimum	

Les stages aussi sont évalués :
- en M1 (1 ECTS par semestre), le stage n'est pas noté : seules l'assiduité et le respect des obligations de l'élève-fonctionnaire sont pris en compte.
- en M2 (10 ECTS par semestre), le stage est évalué à travers des travaux réflexifs sur la pratique de classe, reposant sur des données issues du terrain et en appui sur les visites-conseil effectuées par les formateurs et formatrices en charge du suivi du ou de la stagiaire.

3.3. Validation de l'année et du diplôme

Compensation entre EC et UE

À l'intérieur d'une UE, c'est-à-dire entre les EC d'une UE, les notes sont compensables. Ce cas de figure ne concerne pas les UE sans déclinaison d'EC et pour lesquelles on attribue une seule note globale.

Il y a des notes plancher aux UE, au-dessous desquelles il n'est pas possible de valider l'UE, même par compensation. Il n'y a pas de note plancher aux EC, et la compensation entre EC s'applique à l'intérieur des UE :

- Si la note de l'UE, obtenue avec la moyenne pondérée des notes des EC, est supérieure ou égale à 10, les étudiant.e.s valident les ECTS attachés à l'UE.
- Si la note d'une UE se situe entre la note plancher requise et 10, la compensation entre UE s'applique, et les étudiant.e.s obtiennent/valident les ECTS attachés à l'UE si elle est compensée.

Compensation entre semestres et années

En M1 ou en M2, les notes se compensent entre UE d'un semestre, puis entre les deux semestres d'une même année, sauf pour les notes inférieures à la note plancher requise à l'UE.

Il n'y a pas de statut AJAC « *Ajourné mais Autorisé à Continuer* » dans le master M2E.

4. Droits et obligations

Vos droits et obligations en tant qu'élèves fonctionnaires ou fonctionnaires stagiaires sont encadrés par le code général de la fonction publique (CGFP), qui définit le statut général des fonctionnaires. En complément, vous devez respecter les règlements intérieurs de l'Inspé de Créteil et de l'Université Paris Est Créteil. Vous avez un devoir d'assiduité, de ponctualité et d'exemplarité. Dans le cadre de la formation initiale statutaire diplômante du master M2E, vous vous engagez à respecter les consignes et le cadre général de fonctionnement du parcours du master.
Pour plus d'informations, consulter https://www.devenirenseignant.gouv.fr/eleves-fonctionnaires-fonctionnaires-stagiaires-vos-droits-et-obligations-1691

4.1. Laïcité

En tant qu'élève fonctionnaire en M1 ou fonctionnaire stagiaire en M2, vous êtes soumis au strict principe de laïcité et à une obligation de neutralité. Vous devez vous abstenir de manifester vos opinions religieuses, politiques ou philosophiques et ne porter aucun signe d'appartenance religieuse, que ce soit pendant vos cours ou vos stages.

En application de la circulaire de la DGAFP du 10 février 2012, des autorisations d'absence pour certaines fêtes religieuses non fériées peuvent être accordées par l'autorité hiérarchique sous réserve des nécessités de service. Vous pouvez ainsi demander une autorisation spéciale d'absence lors de ces fêtes religieuses, que vous soyez en stage ou en formation au sein de votre Inspé. (consulter le lien suivant pour les fêtes concernées : https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F34534)

4.2. Assiduité

Les élèves-fonctionnaires et fonctionnaires-stagiaires sont tenus et tenues à l'assiduité. Cette assiduité, dans les cours à l'INSPE comme pendant les stages, est un gage de réussite au Master M2E, et toute absence non justifiée entraîne un retrait de salaire et peut amener à l'invalidation de tout ou partie de l'année de formation.
Les étudiant.e.s sont responsables de leur signature lors de l'émargement et toute absence de signature est traitée comme absence au cours.

Les justificatifs d'absence devront être fournis au plus tard 48h ouvrées après l'évènement, ils devront obligatoirement être signés et datés. Seuls les arrêts de travail officiels, les congés pour enfant malade ou les autorisations d'absence prévues par le statut de la fonction publique sont tolérés.

La modalité d'évaluation des connaissances étant le contrôle continu (classique ou intégral) pour l'ensemble des EC du M2E, l'assiduité est prise en compte dans la notation.

4.3. Absences

Absences en cours

- Pour les EC en **contrôle continu classique, au-delà de 25% d'absences justifiées ou non en cours,** l'enseignant.e attribuera pour l'EC la mention "ABI" (Absence injustifiée) qui se traduit par un zéro pour la session 1. Le droit à la session 2 est conservé.
- Pour les EC en **contrôle continu intégral, au-delà de 25% d'absences justifiées ou non en cours,** l'enseignant ou enseignante proposera une épreuve de seconde chance en fin de semestre.

Absences lors des épreuves de contrôle continu

- L'absence **injustifiée** lors d'une épreuve de CC ou CCI entraine une note de 0/20 à celle-ci et aucune épreuve de substitution ne sera organisée. Le droit à la session 2 pour le CC ou à la seconde chance pour le CCI est conservé.

Pour une absence **justifiée** à une épreuve de CC ou de CCI, l'enseignant ou enseignante indiquera en début de semestre la modalité choisie, qui pourra prendre la forme d'une épreuve de substitution ou de seconde chance.

Absences en stage

La **présence est obligatoire lors des périodes de stages** prévues dans la maquette.

Toute absence injustifiée en stage invalide l'EC correspondant, sans possibilité de rattrapage.

Dans la fonction publique, le stage est prolongé si le nombre de jours d'absences rémunérées (maladie, etc.) dépassent 1/10e de la durée normale du stage :

- 6 jours par semestre en M1, au-delà desquels les EC correspondants ne seront ni validés ni compensables. Le statut AJAC n'étant pas prévu dans le cadre du master M2E, cela signifie par conséquent le redoublement de l'année de formation.
- 36 jours par an en M2, au-delà desquels le stage sera prolongé du nombre de jours manquants.

Les modalités précises en ce qui concerne les justificatifs, motifs et processus **dépendent du département d'affectation** :

	En attente de mise à jour
94	https://www.dsden94.ac-creteil.fr/IMG/pdf/note_departementale_conges_et_autorisations_d_absence_2025-2026-2.pdf
93	https://www.dsden93.ac-creteil.fr/spip/IMG/pdf/tableau_des_autorisations_d_absence_-_mise_a_jour_au_09_avril_2026.pdf
77	

4.4. Aménagements des études et des évaluations

Aménagements liés à un état de santé ou empêchement

Les étudiant.e.s en situation de handicap ou empêchés par leur état de santé de façon chronique ou temporaire, doivent se rapprocher du Service de Santé Universitaire (SSU) et/ou du référent ou de la référente handicap de leur composante dès le début de l'année ou en début de semestre, afin de fixer les aménagements adaptés.
https://www.u-pec.fr/fr/universite/organisation/directions-et-services-administratifs/service-de-sante-universitaire-ssu
Aucune demande d'aménagement ne sera acceptée sans l'arrêté signé du président de l'UPEC précisant les modalités d'aménagement spécifiques prévues. Ce document nous est systématiquement transmis par le service de santé universitaire (SSU). ATTENTION : cette procédure auprès du SSU peut avoir des délais longs : nous vous invitons à engager cette démarche dès votre rentrée universitaire et d'en faire part à la responsable de la formation ainsi qu'à vos responsable et gestionnaires pédagogiques de site.

Par ailleurs, l'employeur Éducation Nationale devra prendre les mesures appropriées d'aménagement de votre poste de travail. Ces mesures incluent l'aménagement, l'accès et l'usage de tous les outils numériques concourant à l'accomplissement de votre mission.

Régime spécial d'étude (RSE)

L'étudiant ou étudiante souhaitant bénéficier d'un régime spécial d'études (RSE) doit déposer à l'administration une demande écrite adressée au responsable de formation avant la première épreuve de contrôle continu semestrielle et au plus tard trois semaines après le début des enseignements et présenter les justificatifs correspondants à sa situation. Voir cadrage UPEC : https://www.u-pec.fr/medias/fichier/upec-regimespecialetudes-2026-2027_1782393708492-pdf

ATTENTION : Vous devez consacrer l'intégralité de votre activité professionnelle aux tâches qui vous sont confiées. Le régime spécial d'études ne peut donc a priori pas être obtenu pour raison d'activité professionnelle, **le cumul d'emploi n'étant pas autorisé pour un travail empiétant sur les heures de stage ou de formation.** Ce régime est donc réservé aux sportifs, sportives et artistes de haut niveau, pouvant justifier de leur situation particulière, ou aux étudiants et étudiantes ayant obtenu un aménagement d'études pour situation de handicap ou charge d'enfant handicapé.

4.5. Fraudes

Plagiat

Il s'agit d'une forme de contrefaçon qui consiste à intégrer dans sa propre production l'intégralité ou des extraits de l'œuvre d'un autre auteur ou d'une autre autrice. Une reprise partielle ou intégrale des textes sans citation et sans guillemets est constitutive d'une fraude.

Utilisation de l'IA

L'utilisation de l'intelligence artificielle par les étudiants et étudiantes pour produire un travail dans le cadre d'une évaluation est encadrée par la charte de l'UPEC sur le bon usage de l'IA votée en Conseil d'Administration le 13 mars 2026. (https://www.u-pec.fr/medias/fichier/del-ca-approbation-de-la-charte-relative-a-l-usage-de-l-intelligence-artificielle-au-sein-de-l-universite_1774866747115-pdf)

Faux certificats

L'usage ou la fabrication d'un faux certificat médical est considéré comme un délit de faux et usage de faux. Selon l'article 441-1 du Code pénal, le faux et l'usage de faux sont punis jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende et entraînent des sanctions administratives pouvant aller jusqu'au licenciement. Par ailleurs, l'usage d'un faux certificat médical constitue une **usurpation de l'identité** du praticien ou de la praticienne, qui peut engager des poursuites contre la personne responsable.

Sanctions encourues

Les sanctions encourues auprès de l'UPEC en cas de fraude ou de tentative de fraude ou de trouble à l'ordre public vont du blâme jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive de l'établissement, voire de tout établissement public d'enseignement supérieur. Toute sanction prononcée dans le cas d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve de contrôle continu ou d'un examen entraîne, pour l'intéressé.e, la nullité de l'épreuve correspondante.

Le non-respect de vos obligations vous expose à des sanctions disciplinaires de la part de votre employeur Éducation Nationale, qui peuvent aller de l'avertissement à l'exclusion définitive des fonctions, selon la gravité des faits.

5. Outils et ressources de l'UPEC

5.1. Outils numériques

Une page est dédiée aux ressources numériques qui vous sont offertes à l'UPEC : https://www.u-pec.fr/fr/etudiant-e/services-numeriques
En tant qu'étudiant·e de l'UPEC, vous bénéficiez de nombreux outils :

- Une **messagerie universitaire :** Une adresse de messagerie (prenom.nom@etu.u-pec.fr) qui vous permet d'accéder à des outils numériques à l'aide d'un mot de passe à créer (https://sesame.u-pec.fr/selfservice/) et qui sera la seule adresse utilisée pour communiquer avec vous.
- Une plateforme de **services en ligne de l'UPEC** https://ecampus.u-pec.fr/ : dépôt des pièces justificatives pour l'inscription, accès aux résultats, etc.
- Une plateforme **pédagogique** https://eprel.u-pec.fr/home/ : accès aux contenus pédagogiques mis à dispositions par l'équipe enseignante
- Une **messagerie universitaire.**
- Un **accès Wifi** via "eduroam" offrant un accès sans fil sécurisé à internet aux étudiant.e.s des établissements d'enseignement supérieur et de recherche lors de leurs déplacements.

5.2. Bibliothèques universitaires

- Emprunt d'ouvrages sur les sites INSPE : https://bibliotheque.u-pec.fr/bibliotheques/inspe
- Moteur de recherche des ressources en ligne : https://athena.u-pec.fr/nde/home?vid=33BUCRET_INST:Nexus&lang=fr
- Manuels scolaires numériques : https://upec-biblioondemand-com.ezproxy.u-pec.fr/default.aspx

5.3. Liens UPEC utiles

Service inscription et organisation des études (SIOE)	https://www.u-pec.fr/fr/universite/organisation/directions-et-services-administratifs/service-inscription-et-organisation-des-etudes-sioe
Service d'orientation ou réorientation (SO)	https://www.u-pec.fr/fr/etudiant-e/orientation-reorientation/projet-professionnel/le-conseil-personnalise-en-orientation
Service de santé universitaire (SSU)	https://www.u-pec.fr/fr/universite/organisation/directions-et-services-administratifs/service-de-sante-universitaire-ssu
Accompagnement du handicap	https://www.u-pec.fr/fr/vie-de-campus/accompagnement-du-handicap
Formulaire de demande d'aménagement des études et examens	https://www.u-pec.fr/fr/vie-de-campus/accompagnement-du-handicap/formulaire-de-demande-d-amenagement-des-examens-et-concours-pour-les-etudiants
Aides sociales	https://episen.u-pec.fr/vie-etudiante/bourses-et-allocations
Victime ou témoin de harcèlement, violence ou discrimination	https://www.u-pec.fr/fr/vie-de-campus/social/cellule-stop-violences-discriminations
Services numériques	https://www.u-pec.fr/fr/etudiant-e/services-numeriques

6. Annexes

Glossaire

- M2E : Métiers de l'Enseignement et de l'Éducation
- UE : Unité d'enseignement
- EC : Élément constitutif
- CM : Cours magistral
- TD : Travaux dirigés
- APP : atelier de pratiques professionnelles
- ECTS : European Credit Transfer System
- CRPE : Concours de recrutement de professeur·e des écoles
- SOPA : stage d'observation et de pratique accompagnée
- RSE : régime spécial d'étude

Cadrage national de la formation M2E 1er degré

Les contenus du master M2E respectent le cadrage national, dans lequel le volume horaire des différents blocs de formation, et les compétences visées sont spécifiés (publication au Journal Officiel du 15 janvier 2026).

Blocs du master	Volume horaire	Crédits ECTS
Bloc 1 - Maîtriser les disciplines et enseigner dans le cadre de la polyvalence	480 heures (62 %)	58 ECTS
Bloc 2 - Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves et au contexte d'exercice	120 heures (15 %)	15 ECTS
Bloc 3 – Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public d'éducation	100 heures (13 %)	12 ECTS
Bloc 4 - S'engager dans une démarche de développement professionnel	80 heures (11 %)	12 ECTS
Stage en responsabilité de la seconde année de master		20 ECTS
Langues vivantes étrangères (niveau B2)		3 ECTS
ADAPTATION À CHAQUE TERRITOIRE DE 10 % (ajustement possible au sein du bloc 1 ou entre les blocs)		
TOTAL (hors stages)	**780 heures**	**120 ECTS**

Bloc 1 du master : « Maîtriser les disciplines et enseigner dans le cadre de la polyvalence »	Volume horaire pour les lauréats sans licence PE
Mathématiques (*)	120 heures
Français	120 heures
Sciences et technologie (*)	40 heures
Histoire, géographie, enseignement moral et civique	40 heures
Education physique et sportive	60 heures
Langues vivantes	40 heures
Enseignements artistiques et éducation artistique et culturelle	40 heures
Faire vivre la polyvalence en articulant les domaines et disciplines scolaires	20 heures
TOTAL	**480 heures**

Maquette de formation de M1

M1 - Semestre 1				
Intitulés UE/EC	**VH**	**CM**	**TD**	**TP**
UE1 **Concevoir, analyser et mettre en œuvre son enseignement 1**	**166**	**6**	**120**	**40**
EC1.1 **Enseigner à la maternelle - 1** *Mathématiques* *Français* *EPS* *HGEMC* *Sciences de l'éducation*	72	2	62	8
EC1.2 **Enseigner en élémentaire** *Mathématiques* *Français* *Sciences* *École inclusive* *Psychologie*	94	4	58	32
EC1.3 stages	0	0	0	0
UE2 - découvrir le métier d'enseignant.e et son contexte dans l'académie de Créteil 1	**63**	**9**	**42**	**12**
EC2.1 **Mixités, Égalité, Inclusion et lutte contre les discriminations** *École inclusive* *Sociologie*	**33**	3	30	0
EC2.2 **Transmettre et faire vivre les valeurs de la République** *Philosophie* *HGEMC* *Sciences*	30	6	12	12
UE3 - EC3.1 **Initiation aux recherches en éducation - 1**	**12**	**12**	**0**	**0**
UE4 - EC4.1 **LVE - niveau B2**	28	4	18	6

M1 - Semestre 2				
Intitulés UE/EC	**VH**	**CM**	**TD**	**TP**
UE5 **Concevoir, analyser et mettre en œuvre son enseignement 2**	**192**	**3**	**131**	**58**
EC5.1 **Enseigner à la maternelle – 2** *Mathématiques* *Français* *Psychologie*	46	0	32	14
EC5.2 **Enseigner de la maternelle à l'élémentaire** **APP** *Mathématiques* *Français* *Arts* *HGEMC* *Psychologie* *Sciences de l'éducation*	146	3	99	44
EC5.3 stages	0	0	0	0
UE6 - découvrir le métier d'enseignant.e et son contexte dans l'académie de Créteil 2	**42**	**15**	**15**	**12**
EC6.1 **Climat scolaire, protection de l'enfance, harcèlement** *Philosophie*	15	9	6	0
EC6.2 **Partenariats et dynamique d'équipe** *École inclusive* *Éducations à*	27	6	9	12
UE7 - EC7.1 **Initiation aux recherches en éducation - 2**	**16**	**0**	**0**	**16**
UE8 – EC8.1 **Usages pédagogiques du numérique et analyse de pratiques - préparation PIX+EDU**	14	2	6	6

Maquette de formation de M2

M2 - Semestre 3				
Intitulés UE/EC	**VH**	**CM**	**TD**	**TP**
UE9 - EC9.1 Concevoir, analyser et mettre en œuvre son enseignement 3 **APP** *Mathématiques* *Français* *EPS* *Sciences* *LVE* *École inclusive* *Sciences de l'éducation*	**105**	**0**	**68**	**37**
UE10 **Développer une réflexivité sur ses pratiques 1**	**24**	**2**	**6**	**16**
EC10.1 Projet de recherche : élaboration et problématisation	12	2	0	10
EC10.2 Stage	0	0	0	0
EC10.3 Accompagnement de stage *Psychologie*	12	0	6	6

M2 - Semestre 4				
Intitulés UE/EC	**VH**	**CM**	**TD**	**TP**
UE 11 - EC11.1 Concevoir, analyser et mettre en œuvre son enseignement 4 **Projet pluridisciplinaire** *Mathématiques* *Français* *HGEMC* *Arts* *Numérique*	**90**	**0**	**70**	**20**
UE12 **Développer une réflexivité sur ses pratiques 2**	**31**	**2**	**6**	**23**
EC12.1 Projet de recherche : réalisation et valorisation	20	2	0	18
EC12.2 Stage	0	0	0	0
EC12.3 Accompagnement de stage *Philosophie*	11	0	6	5